



Bourses exceptionnelles de mobilité internationale sur critères sociaux

Campagne 2025

Sciences Po Lyon accompagne financièrement des étudiantes boursières et étudiants boursiers ayant un projet de mobilité en 3^{ème} année vers une destination où le coût de la vie est élevé en attribuant des bourses exceptionnelles.

Les destinations concernées sont : Australie, États-Unis, Canada, Londres, Afrique du Sud, Japon, Hong Kong, Finlande, Danemark, Norvège, Suède ainsi que toutes les destinations où le coût de la mobilité est supérieur à celui des études en France.

Les étudiantes et étudiants éligibles sont : les étudiantes boursières et étudiants boursiers sur critères sociaux (BCS) ou bénéficiant d'une aide spécifique annuelle (ASA) accordée par le CROUS pour l'année 2025-2026.

Dates de dépôt du dossier : par courriel jusqu'au 30 juin 2025 à 12h00 - Service Scolarité et mobilité internationale (mobilite.internationale@sciencespo-lyon.fr). Les dossiers ne respectant pas ces critères ne pourront être traités.

Contenu du dossier : un budget détaillé pour le semestre ou l'année de mobilité dans la destination concernée ; une lettre expliquant les raisons du choix de la destination, motivant la demande de bourse et développant le projet de poursuite d'études ; les relevés de notes (1A ou concours 2A, 2A) ; le justificatif de bourses du CROUS ou d'ASA.

Date d'examen des dossiers : juillet 2025.

Modalités d'examen des dossiers : les dossiers sont examinés et classés par une commission composée de la Directrice de Sciences Po Lyon, du Directeur des Relations Internationales, des responsables d'aires géographiques concernés et d'une ou d'un délégué de la vie associative, représentant la délégation. La décision d'attribution des bourses est prise par la Directrice de Sciences Po Lyon au vu du classement proposé par la commission.

Annulation :

En cas d'annulation du semestre ou de l'année de mobilité d'une étudiante ou d'un étudiant bénéficiaire d'une bourse exceptionnelle de mobilité, celle-ci est automatiquement réattribuée aux étudiantes ou étudiants de la liste complémentaire en fonction de leur classement. En cas de changement de destination, le dossier est réexaminé par la commission qui peut proposer à la Directrice de Sciences Po Lyon de réattribuer la bourse si la destination de remplacement est moins onéreuse.

Toutes les informations sur les bourses de mobilité sont disponibles sur Moodle. Pour toute question complémentaire, merci de contacter le service Scolarité et mobilité internationale à l'adresse suivante : mobilite.internationale@sciencespo-lyon.fr